Dossier spécial ressources

Soutenir l'APF pour une société inclusive !

Chers amis,
Vous le savez, pour financer nos actions, nous faisons appel à la générosité du public et nous organisons de nombreuses actions de collecte de fond tout au long de l'année (*téléphones portables, Fêtes du sourire, partenariats avec des associations et des entreprises...).*
Les dons sont la principale ressource de notre délégation et ils nous permettent d'agir tout au long de l'année pour construire cette société inclusive et ouverte à tous que nous voulons tous !
La crise financière qui touche notre pays a des répercussions lourdes sur notre budget et la situation est préoccupante : c'est toute l'activité de la Délégation Départementale qui est menacée du fait d'un budget déficitaire.
Nous vous alertons sur ce fait et faisons appel à vous pour nous aider à recruter de nouveaux donateurs. Tous les acteurs de l'APF ont un rôle à jouer, à chaque niveau de l'Association et votre présence à nos côtés est essentielle !
Ensemble, relevons le défi ! Participez et relayez le message autour de vous !
Ce dossier « spécial ressources » vous permettra de connaitre toutes les possibilités de soutien et nous vous sollicitons pour relayer notre appel autour de vous : entreprises, associations, famille, amis…
Nous comptons sur vous, alors n'hésitez pas à nous contacter pour toute information complémentaire.
Un grand merci à vous tous.

Thierry CRAIPEAU
Représentant Départemental

En Vendée, l'APF agit au quotidien pour construire une société ouverte à tous :

Défense des droits
Depuis le début de l'année, 125 personnes ont fait appel à nous pour être accompagnées, soutenues, défendues (MDPH, TCI, sécu, assurances, logement, AAH, scolarisation, accident…)

Accessibilité et vie sociale
Sans relâche, nous nous mobilisons pour sensibiliser, informer et convaincre les acteurs de la société civile que l'accessibilité, facteur essentiel de l'inclusion, nous concerne tous ! Nous nous impliquons pour rendre accessibles les espaces de vie : la ville, les transports, les écoles, les commerces…

Scolarité
Nous agissons pour que chaque élève bénéficie d'une scolarisation adaptée quel que soit son handicap. Actuellement, en Vendée, 600 enfants et jeunes en situation de handicap ne sont pas scolarisés ou sont mal scolarisés.

Sensibilisation
Chaque année, notre équipe de bénévoles et salariés interviennent dans les écoles, les lycées les centres de formation, pour sensibiliser, informer des réalités que vivent au quotidien les personnes en situation de handicap et faire évoluer le regard porté sur nous.

Faire un don

Don par courrier

Il vous suffit d'adresser votre chèque avec le montant de votre choix à cette adresse : APF Vendée— Appt 80—Rés. Les Terrasses—40 rue de Wagram—85000 LA ROCHE SUR YON

Don en ligne

Il vous suffit de vous connecter sur le site internet de l'APF www.apf.asso.fr et de cliquer sur « je donne maintenant » sur la page d'accueil (Don en ligne sécurisé). Comme pour un chèque vous recevrez un reçu fiscal et votre don sera affecté à votre département.

Don régulier par prélèvement automatique :

Il vous suffit d'utilisez le bulletin de soutien (1) prévu à cet effet, page ci-contre, soutien ci-dessous et de le retourner à l'adresse indiquée

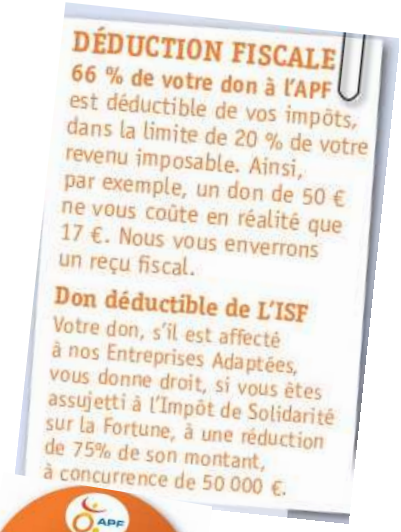

DÉDUCTION FISCALE

66 % de votre don à l'APF est déductible de vos impôts, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Ainsi, par exemple, un don de 50 € ne vous coûte en réalité que 17 €. Nous vous enverrons un reçu fiscal.

Don déductible de L'ISF

Votre don, s'il est affecté à nos Entreprises Adaptées, vous donne droit, si vous êtes assujetti à l'Impôt de Solidarité sur la Fortune, à une réduction de 75% de son montant, à concurrence de 50 000 €.

TRANSPARENCE ET RIGUEUR

Pour l'Association des Paralysés de France, la transparence et la rigueur sont deux principes essentiels dans l'utilisation de ses fonds. Elle est membre fondateur du Comité de la charte de déontologie des organisations sociales et humanitaires faisant appel à la générosité du public.

À ce titre, elle accepte de se soumettre au contrôle de ce Comité portant notamment sur des engagements de transparence financière et la rigueur des modes de recherche de fonds. Les comptes de l'association, certifiés par un commissaire aux comptes, sont publiés chaque année dans la revue *Ensemble*.

Extrait du Rapport officiel de l'IGAS (2002)

« … La qualité et le dynamisme de la vie associative, l'amélioration et la maîtrise comptable et les efforts observés en matière d'information et de transparence méritent d'être particulièrement soulignés ». IGAS

NOS DERNIERS COMPTES VOUS SERONT ENVOYÉS GRACIEUSEMENT SUR SIMPLE DEMANDE.

Legs, donation, épargne

Legs et donations sont une ressource à développer pour notre délégation. Il peut s'agir d'argent, d'actions, d'assurance vie, de biens immobiliers, de bijoux… qui sont totalement exonérés des droits de mutation, lorsque le testateur lègue à l'APF.

Faites connaitre cette possibilité à votre notaire, nous tenons à votre disposition un kit d'information. Actuellement, les legs et donations représentent 35 % des ressources collectées auprès du grand public. Quelques exemples pour d'autres associations (2010) **:** Fondation d'Auteuil = 78 millions d'euros, Ligue contre le cancer = 37 millions d'euros, Secours Catholique = 31 millions d'euros, Institut Pasteur = 24 millions d'euros, APF = 12 millions d'euros. **La marge de progression est importante !**

A travers la transmission, les testateurs offrent la possibilité de faire la différence dans le quotidien des personnes en situation de handicap qui ont besoin de nous ! Dans ce combat d'avenir pour une société ouverte à tous, votre solidarité est pour nous essentielle.

« Transmettre c'est donner un sens à la vie, celle de celui qui donne et qui va faire la différence dans la vie des autres. »

Franck Sarriot, Responsable des Relations testateurs à l'APF

En savoir plus,
contactez Stéphanie Ottou
à la Délégation de Vendée
au 02 51 37 03 47
ou Franck Sarriot au siège de l'APF :
01 40 78 69 18
ou retournez le bulletin N° 3 ci-joint
(Page 4)

Actions ressources

Permettre à la Délégation de remplir ses missions d'accueil, de soutien, de défense et de représentation de personnes en situation de handicap, lutter contre l'isolement, développer la vie associative, cela passe aussi par l'organisation d'actions ressources locales.

Collecte de téléphones portables

Vous pouvez nous aider en contribuant à la collecte de téléphones portables :

- en sollicitant une entreprise partenaire
- En identifiant un point de collecte.

Pour cela, la délégation vous apportera tout le soutien et la documentation nécessaires : contactez nous !

Fête du Sourire

L'objectif de notre fête du sourire 2014, grande opération de collecte nationale est de trouver 30 restaurants, cafétérias partenaires sur le département. Mobilisez vous :

Le principe ? Que le restaurant reverse 1€/repas servi à la Délégation. L'opération peut durer le temps d'un service, d'une journée, ou d'une semaine : c'est au restaurateur de choisir !

Pour un tel partenariat nous assurons la communication auprès des médias et du grand public. Le restaurateur pourra également déduire 60% de son don. Par exemple, 500 repas servis sur une semaine = 500 € pour l'APF. Le restaurateur pourra déduire 300 € de son impôt sur les sociétés. Au final, cela ne lui aura couté que 200 €.

Vous fréquentez/connaissez un restaurant, une cafétéria ? Contactez Hugues qui vous adressera 1 dossier de présentation à remettre au gérant.

Merci d'avance pour votre mobilisation !

Des initiatives locales

Vous êtes joueur ou supporter d'un club de sport, acteur d' une troupe de théâtre, musicien d'un groupe… une partie des recettes d'une représentation ou d'un match, peut être reversée à l'APF, une animation spécifique peut être organisée, toutes vos idées sont les bienvenues, n'hésitez pas à contacter la délégation pour en discuter.

Exemple : Jean Paul chante dans une chorale, il organise une représentation au profit de l'APF le 19 janvier 2013.

Relayez la campagne APF « ***aider Karine, c'est aussi aider Antoine et Bastien*** » par mail, sur votre page Facebook.

Vous pouvez également demander à votre Mairie de diffuser le spot sur le site de la commune ou sur le bulletin municipal. S'ils acceptent, nous leur adresserons les outils nécessaires : affiches au format jpeg, lien vers le spot TV, communiqué de presse. N'hésitez pas à nous contacter.

1

Bulletin de don

COUPON À RENVOYER SANS AFFRANCHIR
À : APF LIBRE RÉPONSE 54-90 75642 PARIS CEDEX

Association bénéficiaire : **Association des Paralysés de France** - 17, Bd Auguste Blanqui 75013 Paris www.apf.asso.fr

NUMÉRO NATIONAL D'ÉMETTEUR : 14.25.65

BULLDONDD

☑ Je soutiens les actions de l'APF par un don ponctuel de :

☐ 15 € ☐ 20 € ☐ 25 € ☐ 30 € ☐ 60 € ☐ don libre de _____ €

Je joins mon don à l'ordre de l'Association des Paralysés de France (APF) par :

☐ chèque bancaire ou postal ☐ mandat
☐ carte bancaire |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin : |_|_|_|_|
Fait à _____ le _____ signature :
E-mail : _____ @

De la part de :

Je soussigné(e) :
☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle _____
N° ____ Rue _____
Code postal |_|_|_|_|_| Ville _____
Téléphone _____

Déduction fiscale : Vous pouvez déduire de vos impôts 66% de votre don dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.
Par exemple, un don de 30 € ne vous coûtera que 10,20 €.
Un reçu fiscal vous sera envoyé sous un délai de 1 mois.

Association des Paralysés de France
Reconnue d'utilité publique
17, bd Auguste Blanqui - 75013 Paris
Tél. : 01.40.78.27.08 - Fax : 01.40.78.69.71
E-mail : accueil.donateurs@apf.asso.fr

AGRÉÉE PAR COMITÉ DE LA CHARTE don en confiance

Vos dons sont reversés à votre délégation départementale.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données personnelles. Les noms, prénoms et adresses de nos donateurs sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement à l'APF et peuvent être envoyés hors Union Européenne. Vous pouvez également vous opposer à ce qu'elles aient d'autres usages ou cessent d'être utilisées. Dans ce dernier cas, contacter la cellule donateurs par mail à accueil.donateurs@apf.asso.fr ou par courrier à l'APF - 17 bd Auguste Blanqui - 75013 Paris.

2

BULLETIN DE SOUTIEN RÉGULIER AUX ACTIONS DE L'APF

À retourner sous enveloppe non affranchie à : APF-Libre réponse N°54-90 - 75642 Paris cedex

N'oubliez pas de joindre votre Relevé d'Identité Bancaire ou Postal (RIB ou RIP)

Association bénéficiaire :
Association des Paralysés de France
Numéro national d'émetteur : 14.25.65

☐ **OUI**, je souhaite soutenir régulièrement les actions de l'APF en faveur des enfants et des adultes en situation de handicap de mon département et j'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever **10 €** par mois.

☐ Je préfère donner : ☐ 12 €/mois ☐ 15 €/mois ☐ autre montant : ..... €

Mes coordonnées :
Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Code Postal : |_|_|_|_|_| Ville : .....
Fait à : ..... Le : .....
Signature :

Établissement teneur de mon compte :
Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Code Postal : |_|_|_|_|_| Ville : .....

Désignation de mon compte : (renseignements à prendre sur le RIB ou RIP)
|_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| |_|_|_|

DÉDUCTION FISCALE : 66 %
Vous pouvez déduire de vos impôts 66 % du montant de votre soutien dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.
Nous vous enverrons un justificatif fiscal annuel de tous les versements que vous aurez effectués dans l'année.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de suppression et de rectification des données personnelles vous concernant, en vous adressant directement au siège de l'APF. Vous pouvez modifier, supprimer ou mettre fin à vos prélèvements par simple courrier ou appel téléphonique.

LMPA2013

3

Vous avez une question,
un commentaire, ou vous désirez en savoir plus sur les successions ?

Contactez-nous :

Franck Sarriot : **01 40 78 69 18**
Par mail : **franck.sarriot@apf.asso.fr**
Par courrier :
APF
17 bd Auguste-Blanqui
75013 Paris

DON en CONFIANCE

Demande de documentation gratuite et confidentielle sur les legs, donations et assurances-vie

À retourner sous enveloppe affranchie à : Association des Paralysés de France - Franck Sarriot - 17 bd Auguste Blanqui - 75013 Paris.

☐ Je souhaite recevoir votre brochure **Legs, Donations & Assurances-Vie.**

☐ Je souhaite être contacté(e)
Les horaires auxquels vous pouvez m'appeler :
.....

☐ Mme ☐ Mlle ☐ M. ..... Prénom .....
Adresse .....
Code postal ..... Ville .....
Tél. ..... E-Mail (facultatif) .....

LEGENS121

En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations vous concernant, en vous adressant à notre association. Sauf opposition de votre part, les noms, prénoms et adresses de nos adhérents et donateurs sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement à l'APF.